



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier des 3 et 10 juin 2011, s'est réuni à 19 H 00, sous la présidence de Monsieur Bernard HAEMMERLÉ, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur HAEMMERLÉ, Maire,
Mme LALY, M. GROUZELLE, Mme REILHE, M. SALVADOR, Mme SCHNEIDER, M. DUPRE, Mme GONZALEZ,
Mme BREART, Maires Adjoints.
M. DEHAUT, Mme PELLET-SCHIFFRINE, M. DELLA-MUSSIA, Mme PERRU, M. STHOREZ, Mme BONNIN,
Mme BORDUY, M. BOUSLAMA, Melle LERFEL, M. AURIOL, M. TERDJMAN, Mme DANIEL, M. GHOUALI, M.
DJEBARA, Mme DIRRINGER, M. BARNAUD Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES

M. JARJANETTE pouvoir à Mme LALY
M. TROUDART pouvoir à M. DUPRE
M. BRUGEROLLE pouvoir à Mme SCHNEIDER
Mme MAGGI pouvoir à M. GROUZELLE
Mme PARREIRA pouvoir à M. SALVADOR
M. CORTEZ pouvoir à M. STHOREZ
M. MINEO pouvoir à M. AURIOL
Mme BINAGHI pouvoir à M. TERDJMAN

◆◆◆

Secrétaire de Séance :

Madame BONNIN a été désignée, à l'UNANIMITE, pour assurer ces fonctions qu'elle a acceptées.

◆◆◆

1 – INSTALLATION DE MADAME BONNIN DOMINIQUE, CONSEILLERE MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

Madame MACHADO Sylvie-Rose a démissionné du Conseil Municipal le 27 février 2011. Monsieur TSHIKAYA Basile, suivant sur la liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières », pour remplacer Madame MACHADO a également démissionné le 27 avril 2011.
Madame BONNIN Dominique, suivante sur la liste « Union de la Majorité Présidentielle pour Chennevières », a accepté de le remplacer au poste de Conseiller Municipal et est officiellement installée lors de la présente séance.

2 – ELECTION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE SCRUTIN SENATORIAL DU 25 SEPTEMBRE 2011

Rapporteur : Monsieur HAEMMERLÉ, Maire

① Désignation du remplaçant de Monsieur BARNAUD, Conseiller Général et Conseiller Municipal.

Conformément à l'article L.287 du Code Electoral, au cas où un député, un conseiller régional, un conseiller à l'assemblée de Corse ou un conseiller général serait délégué de droit comme conseiller municipal ou comme membre du conseil consultatif d'une commune associée, un remplaçant lui est désigné par le maire sur sa présentation.

Monsieur BARNAUD, par courrier du 14 juin 2011, a présenté Monsieur TONUS Alexandre pour le remplacer au titre de son mandat de conseiller municipal, lors des élections sénatoriales du 25 septembre 2011. Monsieur TONUS est donc désigné comme remplaçant de Monsieur BARNAUD.

② Annonce des listes

Conformément à l'article L.283 du Code Electoral, au décret n° 2011-530 du 17 Mai 2011 du Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités Territoriales et de l'immigration, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, et conformément à l'arrêté préfectoral n°2011/1787 du 31 mai 2011 indiquant le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire et à la circulaire Ministérielle référencée NOR/IOC/A/11/3812/C.

Le Président annonce les listes en présence :

- 1 - Liste « Chennevières Majorité »
- 2 - Liste « Centriste, démocrate et indépendant, Jean-Jacques JEGOU investit par l'union centriste »
- 3 - Liste « Groupe Socialiste »
- 4 - Liste « Ensemble pour agir »

Le Président a déclaré le scrutin ouvert.

③ Mise en place du bureau électoral :

Conformément à l'article R. 133 du Code électoral le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à la constitution du bureau électoral, composé de Monsieur HAEMMERLE en qualité de Président et de 4 assesseurs, à savoir les deux conseillers municipaux présents, les plus âgés, Monsieur AURIOL et Madame GONZALEZ, et les 2 conseillers municipaux présents, les plus jeunes, Mademoiselle LERFEL et Monsieur BOUSLAMA.

④ Déroulement du vote

Conformément à l'article L.286 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire 9 suppléants.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe puis a déposé celle-ci dans l'urne prévue à cet effet.

Le Président déclare le scrutin clos.

Les assesseurs (membres du bureau électoral), ont procédé au dépouillement des enveloppes.

⑤ Résultat de l'élection

Le président du bureau électoral a proclamé :

✓ Les résultats de l'élection

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 33
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 33

✓ Le nombre de sièges attribués pour chaque liste par ordre décroissant à savoir :

- 7 sièges pour la liste « Chennevières Majorité »
- 1 siège pour liste « Centriste, démocrate et indépendant, Jean-Jacques JEGOU investit par l'union centriste »
- 1 siège pour la liste « Ensemble pour agir »
- 0 siège pour la liste « Groupe Socialiste »

✓ Les noms des personnes désignées en qualité de suppléants à savoir :

- Mme SOUËTRE Hélène, liste « Chennevières Majorité »
- M. OLIVA Frédéric, liste « Chennevières Majorité »
- M. LALY Jean-Louis, liste « Chennevières Majorité »
- M. LEREBOURG Eric, liste « Chennevières Majorité »
- M. RIGAUDIE David, liste « Chennevières Majorité »
- Mme LE MONNIER Sophie, « liste Chennevières Majorité »
- M. BRICOUT Denis, « liste Chennevières Majorité »
- M. VAN LEDE Bruno, « Centriste, démocrate et indépendant, Jean-Jacques JEGOU Investit par l'union centriste »
- Mme BOUMIER Françoise, « Ensemble pour agir »

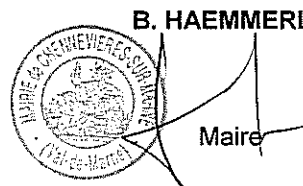
⑥ Choix de la liste

Les conseillers de droit ont fait connaître, au bureau électoral, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants, qui en cas d'empêchement les remplaceront. Le Président a demandé aux suppléants présents de signaler leur accord au bureau électoral, pour figurer sur la liste des suppléants.

⑦ Signature des procès-verbaux

Tous les conseillers municipaux ont signé la déclaration de choix de liste des suppléants et ont signalé à quelle liste ils feront appel s'ils étaient empêchés le jour des élections sénatoriales. Les membres du bureau électoral ont signé également les procès-verbaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

B. HAEMMERLE

Maire

N.B. : Le compte-rendu intégral des débats sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE - VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE
Hôtel de ville - 14, avenue du Maréchal Leclerc - 94430 Chennevières-sur-Marne
Tél. : 01.45.94.74.74 - Fax : 01.45.94.78.40 - www.chennevieres.com